

DÉCISIONS

WHA62(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des États Membres suivants : Albanie, Andorre, Belize, Brunéi Darussalam, Cap-Vert, Grèce, Maldives, Mozambique, Oman, République démocratique populaire lao, Tchad, Venezuela (République bolivarienne du).

(Première séance plénière, 18 mai 2009)

WHA62(2) Élection du président et des vice-présidents de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a élu :

Président : M. N. S. de Silva (Sri Lanka)

Vice-Présidents : Dr O. Ugarte Ubilluz (Pérou)
M. A. M. Fouda (Cameroun)
Dr L.-E. Holm (Suède)
Dr A. Y. Rasa'a (Yémen)
Dr A. Matthew (Îles Marshall)

(Première séance plénière, 18 mai 2009)

WHA62(3) Élection du bureau des commissions principales

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a élu présidents des commissions principales :

Commission A : Dr F. Meneses González (Mexique)

Commission B : M. S. McKernan (Nouvelle-Zélande).

(Première séance plénière, 18 mai 2009)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A : Vice-Présidents, Dr M. Ramatlapeng (Lesotho) et
Dr M. bin Hamad bin Jaber Al-Thani (Qatar)

Rapporteur, Mme S. T. Aydin (Turquie)

Commission B : Vice-Présidents, Dr U. S. Sutarjo (Indonésie) et
M. V. Jaksons (Lettonie)

Rapporteur, Dr E. G. Allen Young (Jamaïque).

(Premières séances des Commissions A et B, 18 et 20 mai 2009)

WHA62(4) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a élu les délégués des 17 pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée-Bissau, Kenya, République tchèque, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Swaziland.

(Première séance plénière, 18 mai 2009)

WHA62(5) Adoption de l'ordre du jour

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a adopté, avec les amendements apportés, l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent vingt-quatrième session.

(Deuxième séance plénière, 18 mai 2009)

WHA62(6) Vérification des pouvoirs

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs officiels présentés par les délégations des États Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin,

Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

(Sixième séance plénière, 21 mai 2009)

WHA62(7) Élection de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations du Bureau de l'Assemblée, a élu les États suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Allemagne, Brunéi Darussalam, Burundi, Canada, Chili, Estonie, France, Inde, Japon, République arabe syrienne, Serbie, Somalie.

(Septième séance plénière, 21 mai 2009)

WHA62(8) Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr A. J. Mohamad, délégué de l'Oman, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, et le Dr H. Siem, délégué de la Norvège, membre suppléant du Comité, l'un et l'autre pour un mandat de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en mai 2012.

(Septième séance plénière, 21 mai 2009)

WHA62(9) Choix du pays où se tiendra la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Huitième séance plénière, 22 mai 2009)
